

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de l'action
publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0456/ED/2010

Nantes, le 16 juillet 2010

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé pour avis le dossier de la commune de Treillières en vue d'autoriser la zone d'aménagement concertée de Vireloup.

Le projet présenté est un bon exemple d'intégration de l'environnement dans un aménagement urbain. En effet, le maître d'ouvrage a su faire évoluer son projet pour préserver et valoriser les zones humides et répondre aux exigences de l'article 2 du règlement du SAGE. Par ailleurs, il met en œuvre des techniques alternatives tout à fait intéressantes pour la gestion des eaux pluviales comme il y est invité à la disposition I14 du plan d'aménagement et de gestion durable.

Ainsi le programme concilie développement urbain et préservation des milieux aquatiques ce dont il convient de le féliciter. En cette période estivale, j'ai été conduit à consulter les membres du bureau de la CLE par voie électronique. Les avis reçus sont favorables au projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire